



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN - SEANCE ORDINAIRE DU 30 AOUT 2018 -

SOMMAIRE

N° 1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUILLET 2018.....	3
N° 2 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL	5
N° 3 – DESAFFECTATION DU PRESBYTERE : TRANSFERT DU TITRE A UN AUTRE BATIMENT .	6
N° 4 – GRATIFICATION A UN STAGIAIRE.....	7
N° 5 – AUTORISATION A LA TRESORERIE POUR EFFECTUER LES DEMARCHES NECESSAIRES AU REMBOURSEMENT DE CHEQUES ENERGIE	8
<u>POINT SUR LES TRAVAUX</u>	9
QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES	

LISTE DE PRESENCE

M.	Francis	ALLONAS	Maire
Mme	Eliane	WYSS	1 ^{ère} Adjointe
M.	Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M.	Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M.	Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
M.	Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M.	Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal

Mme Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale
Mme Sandrine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme Caroline	ZAGALA	Conseillère Municipale
Mme Séverine	DREYER	Conseillère Municipale
M. Joël	ARNOLD	Conseiller Municipal

Etait absent excusé : Monsieur Lucien DIERSTEIN

Etaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Madame Martine OULBANI a donné procuration à Monsieur Francis ALLONAS, Maire
Madame Marie-Madeleine LAGROLA a donné procuration à Madame Eliane WYSS, 1^{ère}
Adjointe.

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services, sur prescription de
Monsieur le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités
Territoriales.



L'an deux mille dix-huit, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de la
Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la
salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

M. Didier GRUNENWALD a été désigné comme secrétaire de la présente séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUILLET 2018

Le compte rendu de la réunion ordinaire du 11 juillet 2018 n'appelant aucune remarque
particulière, est approuvé à l'unanimité.

2 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative suivante au budget principal :

Section d'investissement			
Dépense – Chapitre 21 – Compte 2138 :	-	Dépense – Chapitre 23 – Compte 2315 :	+
1 000 €		1 000 €	

3 - TRANSFERT DU TITRE DE PRESBYTERE A UN AUTRE BATIMENT ET DESAFFECTATION

Monsieur le Maire propose de solliciter le transfert du titre du presbytère à un autre local communal en vue de sa désaffectation. Le bâtiment est en effet inoccupé en l'absence de prêtre pour s'installer dans la commune, suite au décès du Diacre, Monsieur Jean-François MULLER.

De plus, l'état de vétusté de l'immeuble nécessiterait que d'importants travaux de réhabilitation soient entrepris s'il était question de le relouer. Mais le budget communal ne peut supporter une telle charge financière, alors que d'autres projets d'investissements prioritaires ont dû être abandonnés face à la baisse des dotations de l'Etat et autres aides financières.

En outre, faute d'entretien, ce bâtiment inoccupé qui se situe au centre du village, sera voué à une dégradation très rapide.

Dans ce cadre, une réunion s'est tenue le 24 août 2018 avec le Conseil de Fabrique afin de faire le point sur ce dossier. Les membres du Conseil de Fabrique ont conscience de l'état de vétusté du bâtiment, et de l'impossibilité pour la commune d'assurer le financement de travaux de mise en conformité. Aussi, ils rejoignent l'avis de la municipalité concernant la solution de transfert du titre de presbytère dès lors qu'un local conforme est proposé. La proposition de la municipalité pour transférer le titre de presbytère vers une salle qui servait auparavant à célébrer les mariages et autres cérémonies, a donc été retenue favorablement.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert du titre de Presbytère à un local équivalent, sis au 54 Grand'Rue
- **APPROUVE** la désaffectation du Presbytère
- **PROPOSE** de solliciter l'avis de l'Archevêque de Strasbourg

4 - GRATIFICATION A UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jonathan BAUMANN, en formation « BAC PRO Aménagement Paysager » au lycée du Pflixbourg à Wintzenheim, a effectué un stage du 11 juin au 20 juillet 2018 au sein de nos services techniques.

Pendant cette période, il a fait preuve de motivation et a donné toute satisfaction.

Aussi, Monsieur le Maire propose pour le remercier et l'encourager, de lui verser une gratification à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une gratification, d'un montant de 500 € à Monsieur Jonathan BAUMANN, domicilié : 54 rue Durrenbach à ODEREN.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la dépense.
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au compte 6232 du budget communal.

5 - AUTORISATION A LA TRESORERIE POUR EFFECTUER LES DEMARCHES VISANT AU REMBOURSEMENT DE CHEQUES ENERGIE

Monsieur le Maire informe que le dispositif « Chèque Energie » est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Les particuliers qui en bénéficient peuvent les utiliser notamment pour régler les factures d'achat de bois à la commune.

Le remboursement de ces chèques Energie par les services de l'Etat nécessite la création d'un espace/compte spécifique sur le site dédié. La Trésorerie peut se substituer à la commune pour effectuer les démarches en ses lieu et place.

Monsieur le Maire propose donc, dans un souci de simplification administrative, de retenir cette solution.

Le Conseil Municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Trésorier de Saint-Amarin à accomplir, pour le compte de la commune, les démarches visant à obtenir le remboursement des chèques énergies.
- **DONNE tous pouvoirs** à Monsieur le Maire sur ce dossier.

POINT SUR LES TRAVAUX :

Monsieur Noël DELETTRE, Adjoint au Maire chargé des travaux, communique qu'un dépôt sauvage de plaques d'amiante a été constaté entre Kruth et Oderen ; il a invité toute personne susceptible de fournir des renseignements à s'adresser dans les mairies respectives ou à la gendarmerie.

Il informe ensuite que Monsieur Jean-Pierre GRUNENWALD solde actuellement ses congés car il sera à la retraite le 1^{er} octobre 2018. Monsieur David GEORGET a été recruté pour intégrer les services techniques au 1^{er} septembre 2018.

Il présente les travaux réalisés et en cours :

- Des travaux de réhabilitation du logement au 1^{er} étage de la mairie sont en cours pour remise en location en début d'année 2019
- Un appareil vidéo projecteur a été installé dans la classe de Mme Mallé pour la rentrée scolaire.
- Le site Internet de la commune a été réactualisé et permet les mises à jour en temps réel par nos propres services.

Commission des travaux - Compte rendu
De la réunion du 18 Juillet à 18 h 00 sur le terrain

Réunion organisée par	Noël Delettre
Type de réunion	Réunion sur le terrain
Animateur	Noël Delettre
Secrétaire	Noël Delettre
Participants	Francis Allonas (Maire) Éliane Wyss (Adjointe) Jocelyne Perrin (DGS) Joël Arnold (Conseiller municipal) Didier Grunenwald (Conseiller municipal) Séverine Bernardino (Conseillère municipale) Raymond Zussy (Technicien coopté) Richard Schilling (Service technique) Marc Etterlen (Service technique)
Absents excusés	Armand Weiss (Adjoint) Richard Locatelli (Conseiller municipal) Martine Oulbani (Conseillère municipale) Marie Lagrola (Conseillère municipale)
Absent non excusé	Yves Walch (Technicien coopté)

point n°1	Réfection d'une salle de classe.
Du fait de la suppression d'une classe à la rentrée 2018, une salle de classe se trouve libre au rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie. Par conséquent l'utilisation de la salle de cours à l'étage de l'ancienne école des filles ne trouve plus sa nécessité d'autant plus que des aménagements de sécurisation de l'escalier ainsi qu'un éventuel accès pour personnes à mobilité réduite en cas de besoin devraient être réalisés.	
conclusion	Cependant le déménagement ne pourra se faire pour la rentrée 2018 car la salle mérite un rafraîchissement tant au niveau des murs que du sol et du plafond. De plus il sera nécessaire d'installer le tableau interactif issu de l'ancienne classe. La commission émet le souhait de repenser aussi à l'ameublement dans son ensemble. Tous ces travaux de réaménagement seront réalisés en concertation avec l'enseignante concernée et devront être achevés pour la rentrée 2019. Une estimation des coûts sera chiffrée par le service technique et inscrit au budget 2019.

mesures a prendre	Personne responsable	Délai à respecter
Inventaire des travaux	Noël Delettre/Anne Ast	Automne 2018
Devis travaux à réaliser	Richard Schilling/Noël Delettre	Janvier 2019
Réalisation des travaux	Services Techniques	Printemps 2019

point n°2	Appartement nord du bâtiment Mairie		
L'appartement situé concomitamment à la salle de conseil, d'une surface de 65m², est libre mais devra être rénové pour répondre au standard actuel.			
conclusion	La commission prend connaissance des travaux projetés, à savoir, – Remise à niveau des sols à l'aide d'une chape liquide. – Pose d'un parquet stratifié. – Abaissement des plafonds pour limiter les frais de chauffage. – Isolation phonique côté salle du conseil municipal. – Individualisation du chauffage urbain. – Déplacement & réalisation d'une ouverture pour accéder à la chambre à coucher. – Installation d'éléments de cuisine. – Remplacement de la cabine de douche. – Remise aux normes de l'installation électrique. – Rafrachissement des murs. Après cet inventaire et prise en considération des lieux, la commission approuve les projets de travaux qui contribueront à valoriser le patrimoine communal et percevoir ainsi un loyer plus conséquent. Les travaux devront être terminés fin décembre 2018 pour permettre une location dès janvier 2019. A part la mise en œuvre de la chape liquide, les autres travaux seront réalisés en régie.		
	Mesures À prendre	Personne responsable	Délai à respecter
Devis travaux à réaliser	Richard Schilling/Noël Delettre	Août 2018	
Réalisation des travaux	Services Techniques	Automne 2019	

point n°3	Avenir du Presbytère.		
Le presbytère est libre d'occupation depuis le 14 juillet. Sachant que la venue d'un Prêtre ou d'un Diacre est tout à fait illusoire, se pose la question de l'avenir de cet imposant bâtiment. Le logement compte 5 chambres, 1 cuisine, 2 salles d'eau et 2 pièces réservées au conseil de Fabrique et au groupement de paroisse pour la catéchèse et le stockage d'archives. Il est également composé d'une cave voutée et d'un grenier. Ce bâtiment est raccordé au chauffage urbain. Il dispose d'un garage et d'une cour commune avec le corps des Sapeurs-Pompiers et le « Giggerla » occupé par l'AAPPMA. Le tout est désuet et mériterait une sérieuse rénovation.			
conclusion	Dans un premier temps, il a été décidé de mettre en vente le presbytère. Pour ce faire, il faudra faire une demande auprès de l'évêché autorisant la désaffectation des deux pièces du rez-de-chaussée destinées à la paroisse. Un local communal de substitution sera affecté en remplacement. Une estimation sera faite par une agence immobilière et la vente sera pérenne durant 6 mois, délai au-delà duquel une ultime décision sera prise, sachant que la commune subira une perte conséquente de loyers pendant cette période.		
Mesures À prendre		Personne responsable	Délai à respecter
Estimation & mise en vente		Francis Allonas	Juillet 2018
Lettre à l'évêché		Francis Allonas	Juillet 2018

Divers & communication,

- ✓ Une balayeuse desherbeuse interviendra sur la commune durant la semaine 31.
- ✓ Les WC publics rénovés sont opérationnels.
- ✓ La dernière tranche de remplacement de l'éclairage public par des Leds a obtenu une subvention du Parc des Ballons.
- ✓ Pour donner suite à de nombreuses réclamations, la haie mitoyenne au 2 rue de l'Église sera réduite à 1.20 m de hauteur.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

Monsieur Richard LOCATELLI fait remarquer l'inefficacité du miroir face à la rue Durrenbach. Celui-ci sera remplacé.

Madame Séverine DREYER considère que le panneau lumineux d'informations est placé trop haut et que son implantation n'offre pas une distance suffisante pour que les automobilistes aient le temps de lire. Elle suggère d'autre part que les annonces des réunions du conseil municipal y soient diffusées.

Monsieur Jean-Denis HANS a constaté que certaines personnes ne prennent pas la peine d'aller déposer leurs déchets à la déchetterie.

Monsieur Didier GRUNENWALD demande si un balayage est prévu à la suite des opérations de gravillonnage, ce à quoi Monsieur Noël DELETTRE répond par la négative.

La sortie « Forêt » est programmée le 22 septembre 2018.

Monsieur le Maire informe que l'école comptera une classe en moins à la rentrée scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.